

**Définition Archère-canonnière : (n.f.) Ouverture percée dans une muraille et facilitant l'utilisation de l'arc comme celui du canon. Elle prend souvent la forme d'une fente verticale percée d'un trou rond en son centre.**

Le premier mot est formé sur le latin *arcus* (arc). Le second est dérivé de l'italien *cannone* (canon), augmentatif de *canna* (canal, tube), emprunté au latin *canna* (canne, roseau). Le suffixe *-ière* indique un lieu. L'emploi de ce mot composé semble d'un usage très récent en français. Jean Mesqui écrit dans *Châteaux forts et fortifications de la France* (1997), qu'elles « furent souvent appelées arbalétrières-canonnières dans les textes anciens, en raison de l'usage privilégié de l'arbalète. »



© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation